

1er juin 2010

F



منظمة الأغذية
والزراعة
للهام المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Gyeongju (République de Corée), 27 septembre-1^{er} octobre 2010

Point 10 de l'ordre du jour

LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME REDD ET SA SIGNIFICATION POUR LA FORESTERIE ET L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 25
II. Le point sur les activités dans les pays d'Asie	26 - 41
III. Les implications des résultats de la Conférence des Parties de Copenhague (COP-15)	42 - 44
IV. Les prochaines étapes	45 - 49

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. Introduction

1. La présente note d'information fait le point sur les toutes dernières activités du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD).
2. Le déboisement et la dégradation des forêts sont responsables de près de 20 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit davantage que l'ensemble du secteur des transports, seul le secteur de l'énergie arrivant avant. La cause en est l'expansion agricole, la conversion des bois en pâturages, le développement des infrastructures, une exploitation forestière destructrice, les incendies, etc. Stabiliser l'augmentation des températures mondiales dans la limite de 2°C pour limiter les effets du changement climatique sera pratiquement impossible si on ne réduit pas les émissions du secteur forestier, en complément à d'autres mesures d'atténuation. Le Programme ONU-REDD vise à valoriser financièrement le carbone stocké dans les forêts, en offrant aux pays en développement des incitations financières de manière qu'ils réduisent leurs émissions de carbone forestier et investissent dans des options de développement durable à faible intensité de carbone.
3. Selon les prévisions, les flux financiers issus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'ONU-REDD pourraient atteindre 30 milliards d'USD par an. Cet important flux Nord-Sud pourrait venir récompenser une réduction importante des émissions de carbone. Il pourrait également contribuer à réorienter les actions de développement en faveur des pauvres, à mieux protéger la biodiversité et à assurer le maintien de services écosystémiques vitaux.
4. Par ailleurs, le maintien des écosystèmes forestiers peut contribuer à renforcer la résilience au changement climatique. Pour que ces avantages multiples se réalisent, il faudra que le Programme REDD suscite un engagement total de la part des peuples autochtones et autres communautés tributaires de la forêt et soit mis en œuvre dans le plein respect de leurs droits.
5. S'il est de plus en plus probable qu'ONU-REDD aura un rôle à jouer dans un accord sur le climat post-2012, de nombreuses questions restent encore sans réponse. Comment ce mécanisme sera-t-il raccordé aux stratégies nationales de développement existantes? Comment les communautés forestières et les peuples autochtones peuvent-ils participer à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes REDD nationaux? Comment le Programme sera-t-il financé, et comment les pays assureront-ils une répartition équitable des avantages entre tous ceux qui interviennent dans la gestion des forêts? Et enfin, comment la quantité de carbone stockée et piégée grâce au programme sera-t-elle mesurée?

Programme REDD

6. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a été mis en place pour aider les pays en développement à se préparer en vue de leur participation à un futur mécanisme REDD. Ce processus de préparation prévoit l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions, qui soit en harmonie avec les politiques et stratégies nationales, ainsi que l'engagement des peuples autochtones et autres communautés tributaires de la forêt.

7. Afin de réaliser l'objectif d'une réduction de 25 pour cent des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts d'ici à 2015, un partenariat solide a été noué entre les pays développés et les pays en développement. Il repose sur l'engagement pris par les pays en développement de s'engager sur la voie d'un développement économique à faibles émissions de

carbone. En retour, les pays développés s'engagent à récompenser, au moyen de financements prévisibles et substantiels, les pays qui réduisent leurs émissions de carbone forestier.

8. Dans le cadre de ses neuf premières activités de pays, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, le Programme ONU-REDD vise à renforcer la capacité des gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales REDD avec la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés tributaires de la forêt.

9. Le programme tire parti du pouvoir fédérateur et des compétences spécialisées de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. Le Programme REDD est exécuté en étroite coordination avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et le Programme d'investissement forestier (FIP). Et également en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), les donateurs, la société civile, les organisations non gouvernementales et le monde universitaire. Il a été lancé officiellement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Premier ministre norvégien le 24 septembre 2008, à New York, lors du Sommet des chefs d'État sur les OMD, tenu dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

11. Le Programme ONU-REDD est régi par un comité directeur composé de représentants des pays partenaires, des donateurs du Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs, de la société civile, des peuples autochtones, ainsi que de la FAO, du PNUD et du PNUE. Tous les membres ont le même droit de regard dans les décisions relatives à la direction d'ensemble, aux orientations stratégiques et aux allocations de fonds. Le montant actuel des fonds s'élève à 75 millions d'USD, engagés par les gouvernements norvégien, espagnol et danois.

12. Au cours de sa quatrième réunion tenue à Nairobi (Kenya), les 18 et 19 mars 2010, le comité directeur a approuvé le financement de programmes nationaux en Bolivie, en République démocratique du Congo et en Zambie, pour un montant de 14,7 millions d'USD, ce qui porte à 48,3 millions d'USD le financement total des programmes REDD nationaux. Les programmes nationaux reçoivent 4,5 à 6 millions d'USD, dont environ un tiers est acheminé par le biais de la FAO.

13. Il est peut-être trop tôt pour établir avec précision combien le mécanisme REDD pourrait rapporter aux pays, mais on estime qu'au Viet Nam, par exemple, ce montant pourrait atteindre environ 200 millions d'USD par an.

14. Dans la région Asie-Pacifique, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam ont été les premiers pays pilotes, mais de nouveaux pays (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Népal, Sri Lanka, îles Salomon et Philippines) ont déjà adhéré au Programme en tant qu'observateurs.

La FAO au sein du Programme ONU-REDD

15. Dans le cadre du Programme REDD, la FAO assure principalement la direction des activités relatives aux systèmes de mesure, de notification et de vérification (MRV), notamment pour le carbone, et des activités de surveillance, y compris le suivi de l'ensemble des avantages et de l'impact sur les forêts, et le suivi de la gouvernance. L'Organisation apporte par ailleurs une contribution technique à toutes les autres composantes du Programme.

16. Les systèmes MRV et de surveillance, à condition d'être garants d'une mise en œuvre transparente et des activités d'atténuation REDD et des garde-fous connexes et d'être abordables,

sont des outils indispensables pour la mise en application réussie d'un mécanisme REDD. Le suivi est l'un des principaux piliers des activités du Programme REDD.

17. Dans le cadre d'ONU-REDD, la FAO aide les pays à mettre au point des systèmes MRV financièrement avantageux, solides et compatibles, s'appuyant sur les programmes nationaux de suivi et d'évaluation. Ces systèmes doivent reposer sur des bases scientifiques, utiliser les technologies disponibles et, le plus important, répondre aux besoins nationaux. Le Programme fournit aux pays des outils de planification et des indications pour les aider à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système national de surveillance efficace, REDD-plus¹.

18. Le renforcement des capacités fait partie intégrante de la plupart des activités d'ONU-REDD en matière de MRV. Des activités régionales de formation et le partage de données d'expérience avec différents partenaires, sont en cours depuis le lancement du Programme, principalement grâce à la fourniture d'un soutien financier et technique à d'autres partenaires, notamment la *Coalition for Rainforest Nations* et ses ateliers de renforcement des capacités REDD.

19. Il est essentiel de produire des connaissances qui puissent alimenter l'élaboration de politiques et de contribuer ainsi au renforcement des institutions afin d'obtenir des réductions vérifiables des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Le Programme ONU-REDD prévoit une formation à l'utilisation du guide des bonnes pratiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et à l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre dans les pays non visés à l'Annexe I.

20. La FAO coopère également avec les agences spatiales et aide à coordonner les divers fournisseurs de données, en veillant à ce que celles-ci soient disponibles et gratuites. L'une des réalisations les plus récentes en matière de coopération concerne l'optimisation des ensembles de données de télédétection et des outils pour les utilisateurs, en collaboration avec le Groupe pour l'observation de la Terre (GEO). Dans le cadre de cette coopération, la FAO fournira des ensembles de données et aidera les pays à se doter de moyens d'évaluer et de vérifier l'évolution des forêts et des stocks de carbone et d'en faire part.

21. Lors de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP-15), tenue à Copenhague, la FAO et l'Institut national brésilien pour la recherche spatiale (INPE) ont signé un accord de collaboration visant à aider les pays à mettre au point des systèmes MRV. Le Brésil a été pendant longtemps un pays leader en matière de télédétection et demeure chef de file dans le domaine de la surveillance à grande échelle du déboisement et de la dégradation des forêts.

22. La détermination des paramètres de la dégradation des forêts et des meilleures pratiques pour leur évaluation, est aussi en cours avec le soutien du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui élabore des méthodologies pour l'évaluation et le suivi de la dégradation des forêts.

23. Une bonne gouvernance est essentielle pour la mise en œuvre transparente et responsable du mécanisme REDD-plus. Le suivi de la gouvernance constitue donc un élément important des activités générales de MRV et de surveillance. En mai 2010, la FAO, le PNUD et Chatham House ont organisé une consultation d'experts sur ce thème, qui a permis d'obtenir une première ébauche d'un cadre pour le suivi de la gouvernance au titre du mécanisme REDD-plus.

24. Le Programme mise sur le travail effectué par la FAO à l'appui de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et des évaluations nationales des forêts et de l'utilisation des terres, lesquelles font actuellement l'objet d'une réforme pour mieux répondre aux exigences du

¹ Le mécanisme REDD-plus va au-delà du déboisement et de la dégradation des forêts, et couvre également la protection, la gestion durable des forêts et le renforcement de stocks de carbone forestier.

mécanisme REDD-plus. Il s'appuie également sur les compétences spécialisées du PNUE dans le domaine de la surveillance de la biodiversité, par le biais de son Centre mondial de surveillance de la conservation. Enfin, il est relié aux programmes de formation sur les inventaires forestiers de gaz à effet de serre dans le cadre du Programme d'appui aux communications nationales, un programme du PNUD.

25. Les systèmes MRV et de surveillance sont actuellement le principal domaine d'action de la FAO dans le cadre du Programme ONU-REDD. Toutefois, pour un meilleur impact sur la réduction des émissions liées au déboisement, d'autres avantages multiples des forêts doivent être évalués en tenant compte des besoins et des contextes nationaux. La FAO s'occupe également de plus en plus des questions relatives aux régimes fonciers et aux paiements des services écosystémiques, des domaines qui sont essentiels pour une mise en œuvre réussie du mécanisme REDD-plus et dans lesquels l'Organisation détient une vaste expérience et peut apporter un soutien aux pays membres.

II. Le point sur les activités dans les pays d'Asie

Viet Nam

26. Le Gouvernement vietnamien a demandé une assistance au titre du Programme ONU-REDD afin de se préparer au mécanisme REDD dans le cadre du régime post-Kyoto. Parmi les pays pilotes, les progrès accomplis par le Viet Nam, avec le lancement officiel de son programme national ONU-REDD en septembre 2009 et le démarrage de certaines activités clés, placent ce pays dans une position de chef de file s'agissant de partager avec d'autres pays les leçons apprises.

27. Les trois principaux domaines d'action du Programme ONU-REDD sont les suivants:

- renforcement des capacités et coordination des travaux au niveau national;
- renforcement des capacités et pilotage des activités aux niveaux provincial et local; et
- coopération et dialogue au niveau régional - en particulier avec les pays voisins de la sous-région du Bas-Mékong.

28. Le Programme fournit également un cadre pour la préparation du mécanisme REDD national, compte tenu des initiatives connexes en cours dans le pays. Jusqu'à présent, le Gouvernement vietnamien a reçu une aide pour la mise en place d'un réseau national réunissant divers organismes gouvernementaux, des donateurs et des ONG (internationales et nationales), et qui permettra d'examiner des questions liées au mécanisme REDD.

29. Le Programme a également permis d'entamer une étude préliminaire sur la répartition des avantages, dont l'objet est de recenser des initiatives clés au niveau national et des options à proposer à l'échelon local, aux fins de l'établissement d'un système de répartition équitable des avantages. Un examen des méthodes à utiliser pour définir des niveaux d'émission de référence et des niveaux de référence pour la réduction des émissions liées au déboisement au Viet Nam, a également été mené à bien. Le rapport donne un aperçu des différentes options possibles pour l'établissement, par le Viet Nam, de niveaux de référence pour la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et le renforcement des stocks de carbone au titre du mécanisme REDD de la CCNUCC.

30. Les prochaines étapes du processus de préparation du Viet Nam au mécanisme REDD seront les suivantes: renforcement et coordination des capacités nationales dans divers domaines techniques; intégration du mécanisme REDD aux politiques nationales; mise en place de mécanismes de coordination et de collaboration au niveau sous-national; pilotage des options proposées dans le cadre de l'étude sur la répartition des avantages; et promotion d'une collaboration régionale pour le traitement des fuites de carbone dans la région. Ces étapes sont conformes aux conclusions des délibérations de la COP-15.

31. Le rôle de la FAO est de mettre au point un système MRV approprié et d'établir des niveaux d'émission de référence.

Indonésie

32. L'Indonésie est aussi l'un des neuf pays pilotes pour la mise en œuvre du Programme ONU-REDD. Il s'agit d'aider le Gouvernement indonésien à élaborer une structure qui permettra une mise en œuvre juste, équitable et transparente du mécanisme REDD, et une contribution durable des forêts à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

33. Le programme sera guidé par la stratégie nationale REDD. Il vise à obtenir les trois résultats suivants:

Résultat 1: Une participation multiparties prenantes renforcée et un consensus élargi au niveau national.

Résultat 2: L'établissement de niveaux d'émission de référence et la mise en place effective de systèmes MRV et de paiement équitable reposant sur la structure nationale REDD.

Résultat 3: La capacité d'assurer une mise en œuvre décentralisée du mécanisme REDD.

34. Le document du Programme national conjoint ONU-REDD a été signé le 23 novembre 2009. Le ministère des forêts est le principal organisme d'exécution. C'est lui qui a nommé le directeur du Programme national. Le Programme ONU-REDD a pu apporter une première contribution préliminaire au processus de préparation au mécanisme REDD, par exemple pour la compilation et l'analyse des données sur le déboisement et la dégradation des forêts à Sulawesi.

35. Une mission s'est rendue dans le pays à deux reprises en début d'année. Il s'agissait principalement d'examiner les modalités d'exécution du programme par le PNUD, la FAO, le PNUE et les tiers, et de parvenir à un accord final avec le ministère des forêts à ce sujet. D'autres questions ont été traitées: la mise en place des services qui seront chargés de gérer le projet, et notamment le recrutement du personnel; l'élaboration du plan de travail pour 2010; la sélection de la province pilote; l'organisation de l'atelier de lancement (qui s'est déroulé à Djakarta à la fin de mars); et la procédure pour l'obtention d'un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause.

36. En raison des nombreux acteurs intervenant dans le mécanisme REDD en Indonésie, le Programme ONU-REDD se concentrera sur la région de Sulawesi, tandis que d'autres parties prenantes sont actives dans le Kalimantan et à Sumatra. En 2012, les résultats des activités menées par les différents acteurs serviront à mettre au point un système national unique pour l'ensemble de l'Indonésie.

37. Dans le cadre du Programme ONU-REDD, le rôle de la FAO consiste à mettre au point un système MRV approprié et à établir des niveaux d'émission de référence.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

38. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Programme vise notamment à lancer la phase de démarrage rapide de l'appui au processus de préparation au mécanisme REDD. Contrairement au Viet Nam et à l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a obtenu que récemment un financement initial. Celui-ci sera utilisé pour aider le pays à élaborer un projet de plan national REDD à présenter au Cabinet, puis à mettre au point un programme national complet qui sera alors soumis au comité directeur du Programme ONU-REDD.

39. Un certain nombre d'activités ont été entreprises en vue de la signature du descriptif du programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce document a été mis au point après l'examen de diverses versions préliminaires par les principales parties prenantes, gouvernementales et non gouvernementales. Par ailleurs, une série de conférences régionales ont été organisées par le Bureau du changement climatique et de la durabilité de l'environnement (OCCES) à l'intention

des autorités provinciales, des propriétaires terriens et des parties prenantes concernées. Il s'agissait d'examiner leurs rôles et leurs fonctions respectifs dans le cadre des programmes d'atténuation prévus par le mécanisme REDD – inventaire forestier, surveillance et information et partage des avantages, notamment. Des représentants de la FAO, du PNUE et du Gouvernement australien se sont réunis avec l'OCCES et l'administration nationale des forêts pour établir d'un commun accord un plan d'élaboration d'un système de MRV global, et déterminer les activités de renforcement des capacités nécessaires en vue de la mise en œuvre du plan.

Cambodge

40. Suite à une demande du Directeur général de l'administration des forêts du Cambodge, la FAO et le PNUD fournissent un appui au Gouvernement dans le cadre des activités de planification du processus de préparation au mécanisme REDD. Le Cambodge a déjà été accepté par le mécanisme de financement REDD de la Banque mondiale (FCPF) et par le Programme ONU-REDD, mais il manque encore des fonds. La FAO et le PNUD ont donc fourni des fonds au niveau national pour aider le pays à prendre des dispositions pour mettre en place un mécanisme REDD.

Bangladesh, Bhoutan, Népal, Philippines, Îles Salomon et Sri Lanka

41. Les activités démarreront dans ces nouveaux pays du Programme ONU-REDD, lorsque des fonds seront disponibles.

III. Les résultats de la Conférence des Parties de Copenhague (COP-15)

42. L'impossibilité de parvenir à un accord contraignant sur la réduction des émissions n'a pas ralenti l'avancement du processus REDD, même si un accord lui aurait donné un élan important. Les négociations relatives au REDD sont bien plus avancées que dans d'autres domaines. Le texte émanant de la COP-15 offre une base solide pour la poursuite des débats et la progression du processus, compte tenu notamment des importantes questions encore en suspens concernant la conception et la mise en œuvre, qui requièrent un examen éclairé et plus approfondi.

43. Tandis que les négociations se poursuivent l'échelon mondial, l'élan est maintenu aux niveaux national et régional. Dans l'attente d'une décision finale sur le REDD et les questions techniques connexes, il est convenu que le mécanisme sera mis en œuvre en plusieurs phases, dont la première sera la préparation. La préparation consiste à élaborer des stratégies nationales REDD et les protocoles correspondants, et à renforcer les capacités. Grâce à divers programmes multilatéraux, comme le Programme ONU-REDD, à des initiatives bilatérales, à des projets pilotes appuyés par les gouvernements et aux efforts de la société civile, les activités de la phase I sont aujourd'hui plus avancées dans la région Asie-Pacifique que dans d'autres régions.

44. On ne peut qualifier la COP-15 d'échec. L'Accord de Copenhague fournit la plate-forme et les éléments nécessaires pour que des pays aux priorités différentes puissent discuter et faire avancer les négociations. Il permettra sans doute d'obtenir un résultat plus significatif lors des prochaines Conférences des Parties.

IV. Les prochaines étapes

45. La FAO, conjointement avec le PNUD, le PNUE et d'autres partenaires, comptent organiser une réunion régionale sur le système MRV à l'intention des pays du Mékong ou d'y apporter leur contribution. Une réunion ou un atelier similaire sont également envisagés pour le

Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Népal et Sri Lanka, ainsi que pour les îles du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu).

46. Une table ronde est également prévue pour les pays donateurs et les organisations de la région, afin de coordonner les initiatives de préparation au mécanisme REDD dans la région; et la cinquième réunion du comité directeur du Programme ONU-REDD se tiendra en septembre / octobre 2010.

47. Les fonds actuels d'ONU-REDD sont destinés aux premiers pays pilotes, mais les pays observateurs ont aussi beaucoup à tirer du Programme. Ils peuvent notamment profiter de la mise en réseau et du partage des connaissances, qui sont facilités par le réseau en ligne d'échange de pratiques, sur un espace dédié.

48. Les pays observateurs peuvent également participer à des ateliers mondiaux et régionaux et bénéficient du statut d'observateur lors des réunions officielles du comité directeur d'ONU-REDD. Le Programme examine les demandes émanant de tous les pays. À mesure que des fonds supplémentaires seront disponibles, ONU-REDD espère ouvrir le programme à la pleine participation des pays observateurs.

49. Les pays souhaitant adhérer au Programme ONU-REDD doivent présenter une demande de participation, à télécharger à partir du site Web du Programme: <http://www.un-redd.org/>